



« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »



Saison 2025/2026

OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12 et U13F

(Joueuses nées en 2014 et 2013)

Objectifs du rassemblement :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste U12F et U13F pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Programme :

- Match et/ou séance d'entraînement

Se munir :

- Equipement complet de footballeuse
- Protège tibia (obligatoire à chaque séance)
- Crampons adaptés au terrain synthétique
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle

Convocation :

Les joueuses figurant dans la liste ci-jointe doivent se présenter pour un Centre de Perfectionnement Départemental (CPS)

MERCREDI 14 JANVIER 2026

GROUPE 1 : 13h30 – 15h

GROUPE 2 : 14h45 – 16h

au COMPLEXE SPORTIF 05130 TALLARD

En cas d'absence, toute information complémentaire ou cas particulier :

✉ Lisa PAULEAU (CTD DAP ALPES) – lpaulieu@alpes.fff.fr – 06 64 51 74 79

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est possible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également possible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

GROUPE 1			
NB	NOM	Prénom	CLUB
1	DEFROIDMONT	NOELIA	GAP FOOT 05
2	KANE	AWA	GAP FOOT 05
3	MARTINS DE BASTOS	INES	GAP FOOT 05
4	SUAU	LILY ROSE	GAP FOOT 05
5	LUCIEN	TISSYA	GAP FOOT 05
6	JOURDE	LYA	GAP FOOT 05
7	BUZHALA	IONA	GAP FOOT 05
8	BAKIR	SYLIA	GAP FOOT 05
9	BOUBEZARI	AYA	GAP FOOT 05
10	DIOP	KHADY	GAP FOOT 05
11	ILLY	FLAVIE	GAP FOOT 05
12	SAMUEL	LILA	GAP FOOT 05
13	GALKO	EMA	AS DAUPHIN
14	SARLIN	EVA	ASF TALLARD
15	ANTOINE	LYLOU	ASF TALLARD
16	CROUZET	ALICIA	ASF TALLARD
17	TURBE	CHARLENE	L'ARGENTIERE
18	MICHEL SAMUEL	EVA	FC SISTERON
19	BLAGA	BELLA	FC SISTERON
20	GOUDARD	ELENA	FC SISTERON
21	THOMET	EMMA	FC SISTERON
22	MANSILLA	OCEANE	FC SISTERON
23	RICETTI	ANNA	ST CREPIN
24	MONTFORT	LYLOU	LARAGNE
25	BONNET	ALICE	LARAGNE
26	MARTINELLI	GIULIA	LARAGNE
27	CARUSO	SARAH	CA DIGNE
28	BEN SALAH	SOFIA	CA DIGNE
29	GIRAUD	VICTORIA	ORAISON
30	PASCAL	HINATA	ORAISON
31	PEZET	LYNA	ORAISON
32	POINT	EMMA	ORAISON
33	VINCENT	JADE	ORAISON
34	SUBE	LALY	ORAISON
35	LHERMILLIER	ANEMONE	ORAISON
36	SOLTAGES	LUCIE	ORAISON

GROUPE 2

NB	NOM	Prénom	CLUB
1	MAZZANINI	CELIA	AS FORCALQUIER
2	CHWALIBOG	ANNA	AS FORCALQUIER
3	BERIHU ABADI	ELDANA	AS FORCALQUIER
4	ID BIG	FATIMA	L'ARGENTIERE
5	BENABDERRAHMANE	SARA	L'ARGENTIERE
6	ERBAY	BERIL	L'ARGENTIERE
7	FAURE	LOUANE	L'ARGENTIERE
8	BINET PARINGAUX	NOEMIE	LA SAULCE
9	RIVELOIS	JUSTINE	CHORGES
10	SARRAZIN	CHLOEY	CHORGES
11	DIALLO	FATOUMATA	O. BRIANCON
12	GIRARD MORRATO	MICHAELA	FC MALIJAI
13	GIVAUDAN	MELINA	ENT BANONNAISE
14	LELLY	LEANA	BARCELONNETTE
15	BONNARD	TYCIA	VEYNES SERRES
16	IAFRATE JOUIS	ALIXIA	VEYNES SERRES
17	LE BAIL NARDIN	LOUNA	ASVG
18	MOHAMED	YASSIA	ASVG